

FABIEN ROUSSEL
DÉPUTÉ DU NORD

Madame Amélie DEBRABANDERE
Directrice générale
SIA Habitat
67, avenue des Potiers - BP 649
59500 DOUAI

ref. : FR 2022 - 038

Bruay-sur-l'Escaut, le 16 février 2022

Madame la Directrice générale,

Construits dans les années 1920, les logements de la cité minière du Pinson, à Raismes Sabatier, étaient devenus très vétustes et nécessitaient d'importants travaux de rénovation. Ce quartier a donc été inscrit dans le vaste programme de réhabilitation prévu dans le cadre de l'Engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM).

128 des 193 logements appartenant au patrimoine de la SIA Habitat ont ainsi fait l'objet de travaux conséquents qui ont nécessité le relogement temporaire de leurs occupants durant 10 à 12 semaines.

Cependant, quelques mois à peine après leur retour dans leur maison, des locataires ont constaté de multiples désordres : pannes de chaudière, canalisations bouchées, revêtements de sol non fixés, radiateurs vétustes non remplacés... Pire encore, plusieurs logements sont envahis par l'humidité qui dégrade les peintures ou papiers peints et affecte la santé des occupants.

Après avoir attendu plus de deux mois pour retrouver leur domicile, ces locataires expriment leur vif mécontentement et leur profonde colère face à une situation inacceptable.

Ceux-ci sont en effet parfaitement en droit de disposer d'un logement confortable et sain, conformément à l'objectif fixé dans le cadre de l'ERBM. Il s'agit ici d'une question de respect des habitants de cette cité minière.

De tels désordres interrogent également sur le bon usage des fonds publics, sachant que les bailleurs propriétaires de logements miniers bénéficient de crédits à hauteur de 10 millions d'euros annuels. Etant intervenu à l'Assemblée nationale en 2018 pour obtenir ce financement de l'Etat, j'estime indispensable que celui-ci permette aux habitants des cités minières de vivre dignement dans leur logement.

Aussi je vous appelle à vous saisir des doléances des locataires de la cité du Pinson et à engager, sans délai, les travaux permettant de remédier à l'ensemble des désordres constatés dans ces logements.

Comptant sur votre diligence, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous

Fabien ROUSSEL
Député du Nord